



VILLE DE RHINAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 23 - en fonction : 22 - présents : 18 + 3 procurations

Séance du 22 septembre 2025

Les convocations pour la séance extraordinaire du 22 septembre 2025 ont été adressées aux conseillers le 15 septembre 2025.

Celle-ci fait suite à la demande de convocation d'une séance faite par la moitié des conseillers municipaux en exercice réceptionnée en mairie le 4 septembre 2025.

ORDRE DU JOUR

1. Visite de l'école du Centre
2. Etat d'avancement des travaux de l'école du centre, compte-rendu de la commission de sécurité du 28 août 2025 et éléments sur les décisions prises

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en présence de 18 conseillers,

Mme Christine GROSSHANS, absente excusée, a donné procuration M. Dominique EHRHART

Mme Marie-Emilie HAMMERER absente excusée, a donné procuration à M. Jérôme HEINRICH,

Mme Céline WEISS, absente excusée, a donné procuration à M. Maxime STAERCK
Est excusée : Mme Charlène VALENTIN-THOUVENOT.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h, procède à l'appel des élus.

1. Visite de l'école du Centre

Madame le Maire propose à l'assemblée de se rendre à l'école pour une visite des locaux. Conformément à l'article L2121-18 du CGCT, les séances des conseils municipaux étant publiques, les autres personnes présentes sont conviées, soit à participer à la visite, soit à quitter le bâtiment pour une question de sécurité.

Lors de la visite, les participants sont informés des réserves émises par la maîtrise d'œuvre, ainsi que du planning prévisionnel pour leur levée. Il est également répondu aux questions soulevées, tant par les élus que le public.

2. Etat d'avancement des travaux de l'école du centre, compte-rendu de la commission de sécurité du 28 août 2025 et éléments sur les décisions prises

Concernant l'avancement du chantier et la décision d'essayer de maintenir la rentrée en septembre, Madame le Maire donne les précisions suivantes :

Les OPR (opération préalable à la réception) ont été réalisées

- Le 21 août pour les bâtiments A et C,
- Le 26 août pour le bâtiment B et les extérieurs.

Les travaux étaient considérés comme achevés à ces dates et la commune restait dans l'attente des levées de réserves. Ci-après une liste des principales réserves :

- Lot 6 bardage métallique : devait terminer pendant les vacances de la Toussaint, intervient à partir de la semaine 39
- Lot 7 : sous-bassement à terminer
- Lot 09 serrurerie : gardes corps extérieurs à compléter et portails à installer
- Lot 11 menuiserie intérieure :
 - un complément de vestiaire demandé par une enseignante de maternelle doit être posé
 - une paroi supplémentaire demandée par les enseignantes doit être posée dans les sanitaires
 - la porte sur le frigo dans la salle des ATSEM n'est pas fixée
 - pose des meubles dans salle d'évolution étage
- Lot 12 : sols souples : sol de la salle évolution étage. Suite à une erreur de livraison du fournisseur, le sol n'a pas pu être posé, ce qui entraîne des retards pour les autres corps de métier
- Lot 14 : peinture intérieure : quelques plaintes, les gardes corps intérieurs à reprendre
- Lot 15 : nettoyage complet et enlèvement des déchets
- Lot 17 sanitaire :
 - les lavabos définitifs à installer
 - WC maternelle à remplacer par des WC enfant et WC enfants à remplacer par des WC adulte sur demande des enseignantes
 - Fontaine à rehausser
 - miroirs à poser
- Lot 18 : panneaux photovoltaïques à poser
- Lot 19 : fil lumière à installer dans la salle d'évolution
- Lot 21 : aménagements extérieurs : plantations à l'automne

Tous ces travaux étaient prévus d'être repris hors présence des enfants : mercredi, week-end et vacances de la Toussaint.

Madame le Maire revient ensuite sur la commission de sécurité.

La visite de réception présidée s'est déroulée le 28 août, en présence de :

- Mme KLING, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Sélestat, Présidente
- Cdt DIDIERJEAN du SIS
- Mme le Maire

La Direction des Sécurités et la DDT avaient émis des avis favorables par écrit.

Les prescriptions émises par la commission à l'issue de la visite sont les suivantes :

1. Déposer un dossier de PC modificatif modifiant l'implantation des panneaux photovoltaïques (prescription des ABF sur nouvelle charpente et non ancienne initialement prévu), le local serveur qui n'est plus au sol-sol mais à l'étage, afin que les plans amendés soient examinés par la commission de sécurité
2. Lever l'ensemble des non-conformités du RVRAT de Qualiconsult.
Il est précisé que le RVRAT comportant 33 non-conformités examiné a été établi par Qualiconsult suite à une visite sur site le 22 août.
 - a. Des travaux étaient encore en cours et ont été achevés pour la commission de sécurité
 - b. Les extincteurs n'étaient pas en place, mais l'étaient lors de la CS
 - c. Les fermetures (barillets avec boutons moletés) n'étaient pas installées mais l'étaient lors de la CS
 - d. Le bâtiment n'était pas alimenté électriquement mais l'était lors de la CS
 - e. Les essais SSI n'avaient pas été réalisés, mais l'était lors de la CS et la formation SSI aux utilisateurs (directrice, services municipaux) avait été effectuée le 26 août
 - f. Il manquait plusieurs attestations de conformité (portes coupes feu, flocage, ..) dont une partie a été fournie préalablement à la commission mais n'avait pu être étudiés et pris en compte

Monsieur Maxime STAERCK sollicite la transmission du RVRAT.

3. Solliciter une nouvelle visite de réception lorsque les travaux seront effectivement terminés. La nouvelle visite sera sollicitée dès l'obtention du permis modificatif
4. S'assurer que pendant toute la durée des travaux, le public ne sera pas soumis à un danger quelconque ou à des travaux qui apporteraient une gêne à leur évacuation : la commission indique donc que du public (enseignants et enfants) aurait pu être accueillis en s'assurant que les travaux n'auraient lieu que le mercredi, le week-end et les vacances

A l'issue de cette présentation, Madame Laetitia GRIESHABER indique qu'une interruption de séance est demandée. Face à cette situation inédite, aucune demande en ce sens n'ayant jamais été formulée de mémoire de conseiller municipal, Mme le Maire est interloquée... sans réaction. Une partie des élus se lève et quitte immédiatement la salle.

Les débats reprennent au bout de 15 minutes.

Monsieur STADELWIESER et Monsieur STAERCK indiquent :

« Nous sommes nombreux à être convaincu de l'importance du projet de rénovation de l'école du Centre de Centre, et je tiens à rappeler qu'il n'a jamais été question de remettre en cause sa pertinence. Ce projet d'envergure est essentiel pour notre commune, pour nos enfants, et pour les équipes éducatives qui les accompagnent.

Cependant, je souhaite exprimer mon profond regret quant au manque de communication sur l'état d'avancement du chantier. Il est particulièrement frustrant de

constater que certains habitants du village semblent avoir eu davantage d'informations que les membres du Conseil Municipal. Cette situation interroge sur la transparence du suivi du projet et sur la place accordée aux élus dans ce processus.

L'incompréhension est totale face à la décision de maintenir la rentrée scolaire au 1er septembre, alors que le chantier était encore en cours fin août. Bien que la commission de sécurité et l'architecte aient validé cette possibilité, il me semble inconcevable de faire entrer les enfants dans un environnement encore marqué par les travaux. La sécurité ne se limite pas à des normes techniques : elle doit aussi prendre en compte le bon sens, le ressenti des familles et la sérénité nécessaire à une rentrée scolaire réussie.

Je tiens à remercier sincèrement les agents communaux, inter-communaux ainsi que les équipes éducatives pour leur implication et leur réactivité dans cette situation d'urgence. Leur mobilisation a été remarquable. Mais cette mobilisation exceptionnelle était-elle vraiment nécessaire ? N'aurait-elle pas pu être évitée avec une meilleure anticipation et une coordination plus fluide entre les différents acteurs du projet ?

Pour finir et afin d'éviter une ouverture chaotique et de garantir des conditions d'accueil réellement sereines pour les enfants et les équipes, il sera opportun, à mon avis, d'attendre non pas uniquement le feu vert de la commission de sécurité, mais bien la fin effective des travaux. Cela inclut notamment la mise à disposition de la seconde salle d'évolution et de son sol, indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.

La réunion se poursuit par une série de question-réponse :

- Quand les travaux devaient être terminés ?
Les mercredis, samedis et pendant les vacances de la Toussaint, hors présence des élèves comme préconisé par le SIS
- La décision de bon sens n'aurait-elle pas été d'attendre la Toussaint ou après les vacances de Noël ?
Lors des discussions avec les représentants de l'Etat, du SIS et de l'Education Nationale, y compris la directrice, à l'issue de la commission de sécurité des solutions avaient été trouvées : utilisation de la cour du périscolaire en lieu et place de la cour élémentaire, sécurisation du cheminement par des barrières Heras, non utilisation de la salle d'activités de l'étage, présence d'un agent municipal pour la sécurité
- Comment sera garantie la sécurité des élèves notamment rue des Chanoines ? Qu'en est-il du stationnement ?
S'agissant de voiries départementales, M. Christophe SELTZ Responsable du Centre Routier Alsace d'Erstein de la Collectivité Européenne d'Alsace a été consulté. Ce dernier a conseillé une période d'observation du comportement des usagers de deux mois.
Au vu du résultat de cette phase test, une réflexion devra être engagée, sauf si la commission bâtiment-voirie n'a déjà travaillé sur le sujet entre le démarrage du projet en 2021 et fin 2024. Nous restons dans l'attente des éventuels compte-rendu.
- Monsieur JAEGLI demande s'il serait possible d'obtenir un suivi hebdomadaire de la levée des réserves et si une porte ouverte est prévue pour les habitants de Rhinau?
Une demande en ce sens sera faite à l'architecte.
- Une date d'ouverture est-elle déjà fixée ?

Non, pas pour l'instant. Nous restons dans l'attente de l'avis du SIS pour le permis modificatif. La date de la commission de sécurité ne pourra être fixée qu'ensuite.

La séance est levée à 20h30, afin de pouvoir démarrer la séance ordinaire.

Désaccord sur la rédaction -
ce PV n'a pas été adopté avec 10 voix contre, 2 abstentions et 7 pour
(voir PV de la séance du 1er décembre 2025)